

Mesures de préconisations écologiques concernant les zones relais et les corridors de type **MIXTE** (MINIER ET FORESTIER)

Terril 11-19 (Source: AULA, 2016)

Contexte

Les **terrils illustrent l'exploitation du charbon qui a marqué le territoire du XIX^e au XX^e siècle**. Leur perception a beaucoup évolué entre le début de l'exploitation charbonnière et aujourd'hui. En effet, ils étaient avant tout considérés comme des décharges géologiques sans importance. Mais aujourd'hui, ils sont perçus comme offrant un paysage diversifié et comme étant un support de mémoire et de biodiversité.

À la sortie des concessions minières, l'**Établissement Public Foncier** (EPF) a repris le patrimoine minier et a procédé à une **requalification**, en végétalisant certains sites, et à une **mise en sécurité**, là où cela était nécessaire. Ensuite, l'**EPF a revendu ce patrimoine prioritairement aux départements, aux EPCI, aux communes puis aux propriétaires privés** comme le Conservatoire d'Espaces Naturelles par exemple. Les départements du Nord et du Pas-de-Calais se sont ainsi rendus propriétaires de plus de 1 000 Ha de sites miniers (source : « *Intérêt, gestion, protection et valorisation des terrils dans le Nord-Pas-de-Calais* », Guillaume Lemoine, 2012). Même en l'absence de campagnes de végétalisation, **les terrils sont amenés à se couvrir d'une communauté végétale pionnière spécifique**, notamment si aucune gestion ne leur est appliquée. Cette communauté présente différents aspects selon la temporalité : une colonisation récente est caractérisée par une végétation rase et clairsemée, tandis qu'une colonisation plus ancienne présente une couverture arborée continue et dense.

C'est pour ces raisons que la fiche de préconisations ci-contre porte sur des **zones relais et corridors mixtes alliant habitats miniers et forestiers**.

Les milieux miniers et boisés rendent des **services écosystémiques** importants : diversification du paysage, lieu de bien-être et d'activités divers, héritage culturel permettant des actions pédagogiques ou récréatives, stockage du carbone, habitat et abri mais également halte migratoire pour de nombreuses espèces faunistiques et floristiques, purification des eaux qui alimentent les nappes phréatiques, limitation de l'érosion, milieu renaturé spontanément non traité avec des pesticides donc plus qualitatif ...

Cependant, des **pressions** s'exercent sur eux : érosion naturelle, enfrichement, sur-fréquentation non encadrée, urbanisation (projet d'ENR et de conversion en zones d'activités ou d'habitats), aménagements divers (espaces verts ...)...

Ainsi, les **objectifs de la Trame Verte et Bleue** sont de :

- **Consolider les cœurs de nature existants en les identifiant afin que des mesures de protection et de gestion durable puissent s'y appliquer.**
- **Créer des corridors écologiques (liens) entre les milieux pour favoriser la variabilité génétique des populations animales et végétales, garante de leur maintien et développement.**

Les corridors tracés dans le cadre de cette trame sont schématiques. Ainsi, lors de leur concrétisation sur le terrain, leurs tracés sont adaptables et discutables puisqu'ils dépendent également des opportunités d'aménagement. L'idée est de tout de même conserver un faisceau non urbanisable de part et d'autre.

Il est également important de préciser que l'ensemble du tracé a été identifié au plus proche des parcelles cadastrales, sauf lorsque cela n'était pas cohérent avec la réalité du terrain.

Dans ce contexte, les projets urbains sont souvent perçus comme des éléments de fragmentation des milieux. Cependant, ils peuvent, avec des mesures de préconisations, réfléchies en amont, devenir des véritables liaisons entre deux réservoirs de biodiversité. Ils peuvent également permettre d'améliorer un corridor existant en mettant en place des actions favorables au déplacement des espèces.

Dans la mesure où la biodiversité et où l'environnement sont variables d'un site à un autre, il n'est pas possible de définir une stratégie unique et reproductible pour l'ensemble du territoire. En effet, le champ des leviers et le périmètre des actions sont larges et variés. La stratégie à adopter sera à définir en fonction de l'état du diagnostic initial du site. Cependant, il est possible de définir des actions et solutions générales à mettre en place, en fonction du type de corridor, pour prendre en compte les exigences de la biodiversité cible au sein d'un projet d'aménagement.



Lézard des murailles
(Source: AULA)

Méthodologie

Tout d'abord, afin d'établir au mieux les connexions écologiques entre les différents noyaux de biodiversité recensés, une liste d'espèces déterminantes basée sur celle des ZNIEFF a été établie (voir ci-contre). Cette liste permet de prendre en considération les besoins des espèces afin de créer des corridors compatibles et fonctionnels pour les déplacements. Elle ne s'attache pas à la présence ou l'absence de l'espèce mais bien à la capacité du site à accueillir cette espèce (exemple au niveau d'un site minier : le Crapaud Calamite). Les espèces plus ordinaires n'ont pas été sous-estimées car en milieu urbanisé, elles sont parfois le seul lien entre les habitants et la nature. De plus, elles sont de bons indicateurs de la qualité des milieux.

Ensuite, les **réservoirs du SRCE – TVB** de 2014 ont été repris et affinés suivant l'actualité du terrain, et des **zones relais** mixtes (alliant revêtements chauds et ligneux ou terril en partie végétalisée) ont été définies. Les réservoirs sont des espaces importants dans lesquels la biodiversité est riche et où les espèces peuvent effectuer leur cycle biologique complet. Les zones relais, quant à elles, sont des espaces plus petits regroupant une biodiversité moins riche mais intéressante et où les espèces effectuent une partie de leur cycle.

Des corridors mixtes ont été tracés afin de créer un lien entre les réservoirs et zones relais, en tenant compte des exigences des espèces cibles. Ainsi, pour les espèces minières, les voies chaudes, ensoleillées et pierreuses sont retenues. Pour prendre en compte les besoins des espèces forestières, le corridor doit également être constitué de haies plus ou moins denses (5 à 6 m de large) s'appuyant sur des bosquets. Le passage le long des cavaliers miniers est priorisé.

Si celui-ci est inexistant ou inapproprié, le passage se fait principalement le long des chemins pédestres déjà aménagés, le long des chemins agricoles et des routes. Les **corridors mixtes** ont été divisés en 3 catégories : **fonctionnel** (chemin/cavalier ensoleillé accompagné de végétations multistrates nécessitant un entretien), **à restaurer ou à maintenir** (chemin/cavalier peu marqué ombragé et/ou accompagné de végétations éparsees, corridor reliant une zone boisée à une zone minière), et **à créer** (chemin/cavalier non visible ou route passante à traverser, absence de ligneux, corridor reliant une zone boisée à une zone minière).

Enfin, des **points de ruptures** correspondant à des routes passantes, des canaux ou des voies ferrées exploitées ont été identifiés.

Espèces déterminantes en milieu minier :

- Le Lézard des murailles (Reptile)
- Le Crapaud calamite (Amphibien)
- Le Pélodyte ponctué (Amphibien)
- L'Alyte accoucheur (Amphibien)
- Le Grillon d'Italie (Orthoptère)
- L'Oedipode turquoise (Orthoptère)
- Le Machaon (Rhopalocère)

Espèces déterminantes en milieu forestier :

- La Sérotine commune (Chiroptère)
- Le Grillon des bois (Orthoptère)
- Le Thécla du chêne (Lépidoptère)



Cartographie interactive de la Trame Verte et Bleue de la CALL

La cartographie interactive de la CALL regroupe des données environnementales et réglementaires (ZNIEFF, site inscrit ...), des données relatives à l'eau (cours d'eau, zone humide, risque inondation ...) et la totalité du tracé de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du territoire.

Lien vers le site : http://lizmap.ovh.aulartois.fr/index.php/view/map/?repository=tvb&project=tvb_call

Mesures de préconisations

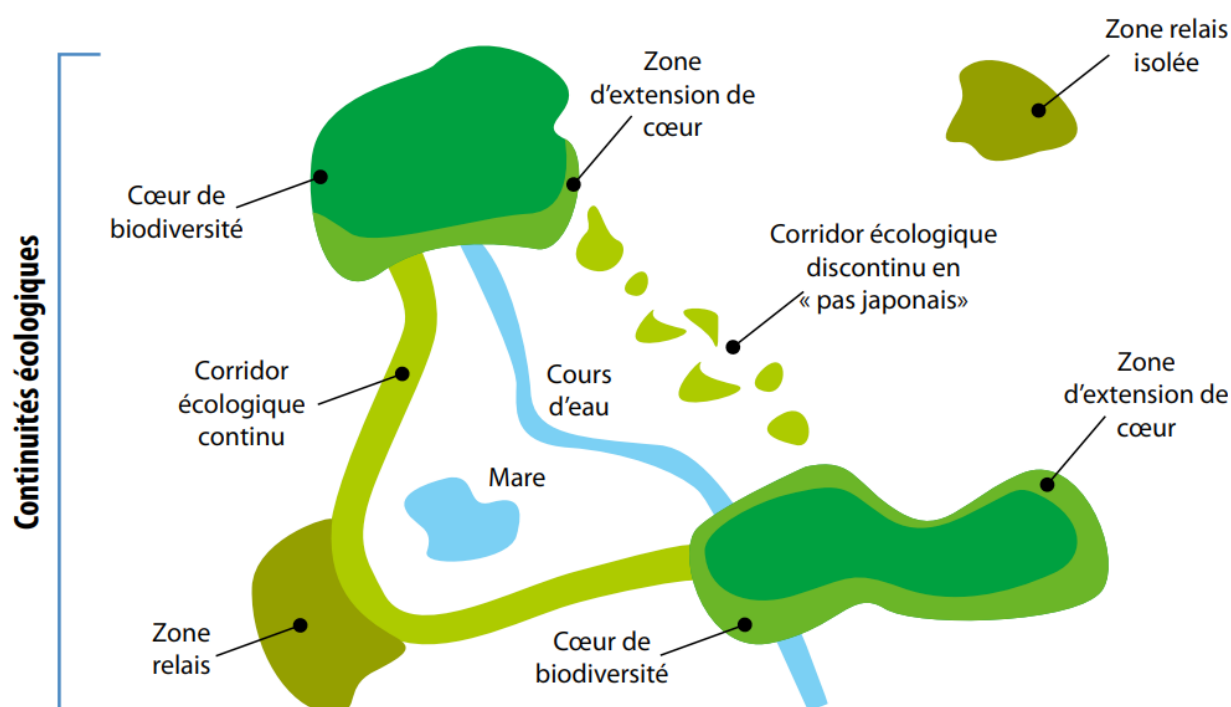
Pour appliquer des mesures de préconisations adaptées, le **milieu prédominant** la zone relais ou le corridor à aménager ou à gérer est à **identifier**. Prédominance de milieu boisé ou minier ?

En fonction de cela, il faut **se référer à la fiche de préconisations du milieu boisé ou du milieu minier**.

Il est intéressant d'appliquer le **concept de « pas japonais »** (« stepping stone ») afin d'**intercaler**

entre 2 réservoirs des aménagements et une gestion propice aux espèces inféodées au milieu boisé, avec des aménagements et une gestion propice aux espèces inféodées au milieu minier. On parle également de corridor discontinu, par opposition aux corridors continus qui sont formés de milieux ininterrompus favorables à la biodiversité.

Elements constitutifs d'une Trame Verte et Bleue



(Source: www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/livretrameverte-bleue_2015.pdf)